

Mauvaises vibrations autour de la voie mère



Relativement, peu de riverains ont assisté à la présentation, mais la contestation est toujours vive.

La difficile communication entre les riverains de la voie mère et SNCF Réseau a de nouveau marqué la présentation des aménagements, ce mardi soir. Claude Demassieux est monté au créneau sur l'absence de tapis anti-vibratile au niveau du technicentre.

En disant à l'attention de SNCF Réseau : « *Je souhaite que l'avis des riverains soit pris en compte* », le premier adjoint au maire Emmanuel Agius a confirmé le soutien de la Ville aux riverains. Mais il se pourrait bien que ce souhait reste un vœu pieux. Car rien de ce qui a été présenté ce mardi soir par SNCF Réseau n'a satisfait les habitants concernés.

L'ancien député et proche conseiller du maire Claude Demassieux compte parmi ces habitants et, au fil des réunions depuis le printemps 2018, a toujours tenu tête à SNCF Réseau. Mais sa patience était à bout ce mardi soir. Au point de se fâcher, poliment, quand le jeune animateur de la réunion a tenté d'abrégé les interventions des riverains : « *Ce dont on parle ici, c'est de nos vies ! Alors laissez-nous le temps nécessaire pour exprimer ce que nous avons à dire !* » La réunion a duré plus de deux heures et beaucoup l'ont quittée sur leur faim.

Ce qui a pu favoriser la tension montante, c'est le fait que l'heure n'est plus à la concertation mais à l'exposé des mesures qui vont suivre. L'enquête publique est passée, refermée sur 32 contributions.

Mal en a pris aux représentants de SNCF Réseau de dire aux riverains qu'il est « *intégré au programme les recommandations du commissaire-enquêteur* », car Claude Demassieux les attendait sur ce point : « *Dans son rapport, le commissaire-enquêteur prend position en recommandant un tapis anti-vibratile au niveau du technicentre. Vous venez de nous dire que le commissaire vous recommande seulement de le prévoir. Vous avez traduit la position du commissaire-enquêteur. Ce n'est pas une erreur : c'est une faute !* »

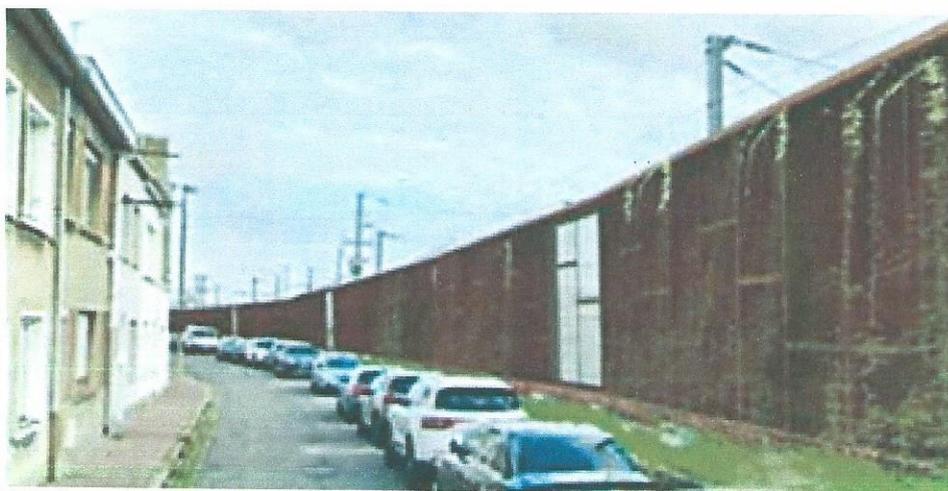
EN JUSTICE ?

Dans le rapport du commissaire-enquêteur (publié par SNCF Réseau sur le site dédié à la modernisation de la voie mère), on peut lire : « *Le commissaire-enquêteur pense que la pose d'un tapis anti-vibratile dans certains secteurs va atténuer les risques. Si l'infrastructure ferroviaire date du XIXème siècle, les maisons riveraines ont, pour la plupart, le même âge et que leur infrastructure n'a pas été adaptée à une telle situation. Il est à craindre que la répétition des passages de convois entraîne des dommages aux constructions (...)* Le commissaire-enquêteur recommande comme ci-avant un suivi particulier des travaux anti-vibratoires qui auront été pris et dans le secteur où le tapis anti-vibratile n'existe pas de reprendre les mesures afin de vérifier qu'il n'y a pas eu augmentation ou aggravation du phénomène. Au niveau du technicentre, il recommande la pose d'un tapis anti-vibratile soit dans le cadre des travaux qui vont être réalisés, soit lors de la rénovation de la voie ferrée dans ce secteur. » Mais cette dernière phrase offre à SNCF Réseau une porte de sortie. L'opérateur ne s'oppose pas à la pose de tapis anti-vibratile, le long du technicentre ou ailleurs, mais exclusivement dans le cadre d'un renouvellement de voie, a indiqué Jean-Philippe Pichet, directeur maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

« *À quel horizon ? Vous ne savez pas nous le dire ! Et vous nous dites que ce n'est même pas une question de coûts ! La vraie raison est que nous ne sommes pas dans le périmètre de renouvellement de voie ! C'est scandaleux !* » tonne Claude Demassieux, qui coince encore SNCF Réseau en s'appuyant cette fois sur le rapport de l'Autorité environnementale.

À propos des vibrations, ce rapport indique que les mesures préalables « *mettent en évidence des dépassements notables du seuil vibratoire pour les habitations situées à une distance inférieure ou égale à 25 mètres des voies lors des passages de convois de fret, principalement rue Duguay-Trouin, quai du Danube et rue de Cambronne.* » Une habitante de la rue de Cambronne venait justement d'intervenir à propos du mur anti-bruit à venir en face de son domicile, c'est-à-dire « *à 10 mètres !* » insiste Claude Demassieux, qui a menacé SNCF Réseau de saisir la justice « *pour faire respecter les recommandations du commissaire-enquêteur et de l'autorité environnementale.* »

Des murs anti-bruit à partir de 2023



- Voilà à quoi pourrait ressembler la rue de Cambronne à la fin de l'année 2024.

De nombreuses et houleuses réunions avec les riverains de la voie mère ont eu lieu depuis 2018. L'enquête publique étant close, SNCF a confirmé ce mardi à la salle Caron, aux Cailloux, les aménagements retenus pour la phase 1 du projet, des Fontinettes au Quai de la Loire. La phase 2, du quai de la Loire au port, est en attente de connaître son tracé.

Son tracé initial pourrait être revu, pour le plus grand bonheur des habitants de la rue Duguay-Trouin qui seraient épargnés si, toutefois, le groupe Umicore confirmait la vente du terrain nécessaire à la Région Hauts-de-France. « Les avancées sont plutôt favorables » a glissé le conseiller régional Emmanuel Agius.

L'absence de tapis anti-vibratile au niveau du technicentre pose problème aux habitants des rues de Cambronne, Hoche et du Cheval-Gris. Les mesures prévues pour ce secteur sont acoustiques, avec une alternative : des murs anti-bruit le long de la voie ou un changement de menuiseries sans frais pour le propriétaire. Une concession a été faite par SNCF Réseau qui accepte de changer aussi les menuiseries des pièces de passage (les pièces d'eau restent exclues). À l'origine, seules les pièces à vivre étaient concernées. Les premières portes et fenêtres seront changées dès cette année. Les propriétaires sont libres de choisir leur menuisier, pourvu qu'il respecte le cahier des charges rédigé par SNCF Réseau.

Il en est prévu rue Mollien, entre les passages à niveau de la rue Descartes et du Quai de la Loire ; entre le pont du boulevard Jacquard et la route du Quai du Danube ; rue Hoche ; entre la rue de Turenne et la rue du Maréchal Lefebvre ; entre les passerelles piétonnes et d'accès à la gare des Fontinettes. Ils seront érigés entre le deuxième semestre de 2023 et 2025.

LES AUTRES POINTS

1 KM DE VOIE REFAIT

La phase 1 prévoit bien un tapis vibratile, mais uniquement au droit du quai Ouest. Parce que c'est la seule partie de cette phase où un kilomètre de voie sera renouvelé intégralement, ballast, rails et traverses. Ces travaux auront lieu entre l'automne et le printemps 2024.

IL REND SON TABLIER

Ce sera sans doute le moment spectaculaire du chantier. En 90 heures chrono, entre le 28 octobre et le 1er novembre 2023, le tablier de la partie ferroviaire du Pont Mollien sera changé. L'esthétique du pont sera préservée, prévient SNCF Réseau.

SILENCE (RELATIF) AUX PASSAGES À NIVEAU

Les conducteurs de train ont obligation de se signaler par un coup de klaxon à l'approche de passages à niveau, de jour comme de nuit. Ils n'auront plus à le faire à partir du 30 avril rue de Montréal, et à partir de cet été rue Paul Bert. Une signalisation lumineuse remplace les klaxons.

DES MURS MAL VUS

SNCF Réseau est clair : la meilleure protection acoustique, ce sont les murs antibruit, dits « écrans anti-bruit ». Les menuiseries anti-bruit sont proposées en alternative, pour les parties habitées situées au-dessus de la limite de ces murs, hauts de 2 à 4 mètres. C'est visuellement que ce vis-à-vis ne réjouit pas les riverains concernés, on peut les comprendre. Avec l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France, ces murs seront de couleur rouille.